



## Délibération du Conseil Municipal Séance du 8 décembre 2025

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 du mois de décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

### Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

### Absents excusés :

M. Franck COUPECHOUX (procuration à M. Pascal BORTOT)

Mme SORBIER Chloé (procuration à Mme GADY Sarah)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025



ID : 021-212105852-20251208-2025\_40-DE

Date de convocation  
02/12/2025

**Objet : Rénovation intérieure et extérieure de la mairie - demande de subvention dans le cadre du dispositif Grands Projets du Conseil Départemental (Délibération n° 2025-40)**

Annule et remplace la délibération n° 2025-01 du 27 janvier 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment qui abrite la mairie de Saulon-la-Chapelle date de plus de 40 ans et n'a pas bénéficié de travaux de rénovation depuis sa construction.

Conformément à la délibération n° 2024-50, le choix s'est porté sur le maître d'œuvre Art & Fact pour entreprendre une rénovation complète, tant intérieure, qu'extérieure de la mairie.

Cette initiative inclut également une rénovation énergétique, visant à améliorer significativement l'efficacité et le confort du bâtiment.

Dans le cadre de cette rénovation, le maire informe le conseil municipal que la commune pourrait bénéficier d'une subvention dans le cadre du dispositif Grands Projets du Conseil Départemental, représentant 50 % du montant HT des travaux et études qui s'élève à 744 767,24 € HT.

Vu le tableau de financement qui présente un total de 744 767,24 € HT :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	Sollicitée	744 767,24 €	50 %	372 383,62 €
DETR	Sollicitée	744 767,24 €	22,5 %	167 572,63 €
SICECO	Attribuée			55 000,00 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>				<b>594 956,25 €</b>
Autofinancement commune		744 767,24 €		149 810,99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Précise que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune,
- S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

Atteste de la propriété communale du bâtiment de la mairie

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 021-212105852-20251208-2025\_40-DE

**S<sup>2</sup>LOW**

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saulon-la-Chapelle

Le Maire, Pascal BORTOT

